

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS Séance du Collège du 24 mai 2018

---

Le 24 mai 2018, le Collège de l'Hadopi s'est réuni en séance dans les locaux de la Haute Autorité, 4 rue du Texel dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Étaient présents les membres du Collège suivants :

Membres titulaires : Denis RAPONE, Alexandra BENSAMOUN, Louis de BROISSIA, Laurence FRANCESCHINI, Brigitte GIRARDIN, Alain LEQUEUX, Marcel ROGEMONT, Bernard TRANCHAND

Membre suppléant ayant voix délibérative : Vincent VIGNEAU en remplacement de Nicole PLANCHON

### ORDRE DU JOUR

---

Introduction du président ; audition du Bureau de Liaison des Industries Cinématographiques (BLIC) ; présentation de deux dossiers en matière de régulation des MTP, présentation des directions ; autres points : mise à jour des sites et services référencés sur « Hadopi.fr », présentation de la consultation de la Commission européenne « mesures visant à renforcer l'efficacité de la lutte contre les contenus illicites en ligne », RH : présentation de demandes individuelles, approbation du relevé de conclusions du collège du 26 avril 2018.

### PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS

---

#### Introduction du président

Le président fait un point sur les auditions en cours et à venir dans le cadre des discussions relatives aux évolutions des dispositifs existants en matière de lutte contre la piraterie.

#### Audition du Bureau de Liaison des Industries Cinématographiques (BLIC)

Les représentants du Bureau de Liaison des Industries Cinématographiques (BLIC) accompagnés des représentants de la Fédération Nationale des Distributeurs de Films (FNDF), de la Fédération Nationale des Cinémas Français (FNCF) et de l'Association des Producteurs Indépendants (API) présentent les conséquences du piratage sur l'industrie cinématographique, leurs stratégies en matière de lutte contre le piratage et leurs attentes vis-à-vis de l'institution. Sont abordées la possibilité de disposer d'un tiers de confiance tel que l'Hadopi afin de faire émerger les bonnes pratiques entre les acteurs de l'industrie cinématographique et les plateformes ainsi que la nécessité de développer à la fois l'offre légale et les actions pédagogiques auprès de tous les publics. Une discussion s'engage avec les membres du Collège.

#### Autres points :

#### Présentation de la consultation de la Commission européenne « mesures visant à renforcer l'efficacité de la lutte contre les contenus illicites en ligne » :

Les services présentent la consultation publique de la Commission européenne sur la lutte contre les contenus illicites. La consultation poursuit deux objectifs. La première partie du questionnaire, adaptée à chaque type de répondant, vise à recueillir des informations sur les pratiques actuelles, l'expérience des répondants et les politiques et résultats des organisations en matière de lutte contre les contenus illicites. La seconde partie du questionnaire vise à recueillir des données sur les perceptions, avis et préférences de tous les répondants quant aux options stratégiques envisageables pour relever le défi que constituent les contenus illicites en ligne. Les contributions

sont à remettre avant le 25 juin 2018.

Les réponses de l'Hadopi seront soumises à approbation du Collège lors de la prochaine séance.

**RH : présentation de demandes individuelles**

Le Collège engage une discussion sur les modalités de la mise à disposition d'un agent au Ministère de la Culture.

**Approbation du relevé de conclusions :** le Collège approuve le relevé de conclusions de la séance du 26 avril 2018.



Le 21/06/2018,

Denis RAPONE